

Initiatives ministérielles

rien sorti de neuf depuis son arrivée au pouvoir il y a un an, fallait-il s'attendre à d'autre chose?

Heureusement, prochainement, et ici pour ne pas lancer de polémique je ne donnerai pas de date, le peuple québécois aura à choisir entre son existence culturelle, improbable au sein du Canada, et son existence culturelle en tant qu'entité souveraine. Les fédéralistes voudront prouver la rentabilité culturelle de la fédération canadienne en utilisant les grandes institutions telle que Radio-Canada.

Quand on sait que la culture en péril au Canada, c'est la culture française, on ne peut pas croire qu'avec cette inégalité très fédérale et très fédéraliste, cette culture puisse survivre dans le cadre canadien. Cela explique que dans un sondage fait en 1980 par la Fédération des jeunes Canadiens français, dans lequel on demandait aux jeunes francophones du Canada quelle était leur langue d'écoute pour certains médias, soit la télévision, la radio, les jeux vidéo et les vidéocassettes, ils ont répondu «surtout en anglais». Peut-être que si le gouvernement fédéral n'en avait pas fait des citoyens de seconde zone au plan culturel, une telle chose ne se serait pas produite.

Si le Québec ne veut pas disparaître culturellement, il doit rapatrier l'ensemble des pouvoirs culturels et des sommes d'argent liés à la culture. Je rappelle à ce propos que ce vœu, c'est celui de tous les gouvernements du Québec depuis 30 ans et que c'est aussi pour ces gouvernements, depuis 30 ans, une fin de non-recevoir de la part du gouvernement fédéral.

En d'autres mots, le Québec aura à choisir au prochain référendum entre mourir culturellement au sein de la fédération canadienne ou vivre souverainement en français en Amérique du Nord.

C'est pourquoi je voudrais proposer une motion. Je propose, appuyée par la députée de Québec:

Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «que» et en les remplaçant par ce qui suit: Le projet de loi C-53, Loi constituant le ministère du Patrimoine canadien et modifiant ou abrogeant certaines lois, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois, mais que l'ordre soit révoqué, le projet de loi retiré et l'objet déferé au Comité permanent du patrimoine canadien.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je prends votre motion en délibération et vous informerai dans quelques instants de son acceptabilité. Je suggère que vous terminiez votre discours pendant ce temps.

• (1300)

Mme Tremblay: Madame la Présidente, ce qui m'apparaît important dans la motion que nous avons déposée, c'est qu'elle vise à reporter l'étude, donc, à ne pas procéder à la deuxième lecture, mais à retourner ce projet devant le comité. Il nous paraît excessivement important que l'on étudie tous les chevauchements dans le domaine culturel, et qu'on puisse vraiment faire rapport à la Chambre. Ce projet de loi, qui avait été sans doute écrit par le gouvernement précédent, est conforme aux souhaits de M^{me} Campbell. Il doit être modifié, de façon à pouvoir, d'une part, éviter tous les lieux d'affrontement, tous les chevauchements, toutes les dépenses inutiles pour les contribuables cana-

diens, et d'autre part, permettre surtout que la communauté québécoise puisse trouver sa spécificité à l'intérieur de ce projet.

Vous comprendrez naturellement, madame la Présidente, qu'il est impossible pour un Québécois ou une Québécoise de se sentir à l'aise dans le Patrimoine canadien.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Votre motion est recevable, madame la députée.

Avant de donner la parole à quelqu'un d'autre, je voudrais rappeler à la Chambre que parfois, avec les motions, on oublie que ce n'est pas dans nos pratiques de nommer un élu. On parle du titre, on parle de sa circonscription, mais on ne devrait pas nommer un élu de cette Chambre. Je ne me suis pas levée, mais cela a été fait à plusieurs reprises et je demanderais à tous les députés de faire attention.

Mme Tremblay: Quand j'ai nommé le premier ministre, c'est au moment où il était avocat. Je ne pouvais quand même pas dire «le premier ministre», il était avocat à ce moment-là.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je vais faire vérifier les bleus, mais je crois que vous faites erreur. Si j'ai tort, je vous reviens, mais je voudrais voir les bleus de cette partie du débat.

[Traduction]

Mme Jan Brown (Calgary-Sud-Est): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui pour me prononcer sur le projet de loi C-53, Loi constituant le ministère du Patrimoine canadien.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je tiens à dire, pour que cela figure au compte rendu, que, si l'on souhaite tenir un débat sensé et sérieux sur ce projet de loi, je serais très heureuse que l'on me remette les amendements, non pas vingt minutes avant que j'intervienne à la Chambre, mais assez longtemps à l'avance pour que j'aie le temps de me préparer. Cela est arrivé à maintes et maintes reprises au cours de la présente session, et je proteste avec la plus vive énergie contre cet état de choses.

Ce projet de loi vise à apporter dans la loi certains changements au sein du gouvernement qui s'inscrivent dans le legs que le député de Sherbrooke et ses amis conservateurs ont bien voulu faire au Parlement. En réalité, il s'agit de perpétuer le jeu de la chaise musicale dans une bureaucratie hypertrophiée. Il n'y est pas question de réduction des effectifs ou d'économies à réaliser. Une fois de plus, c'est le maintien du statu quo, le sempiternel refrain d'un gouvernement libéral qui n'a que quatre mots à la bouche: examiner, étudier, consulter, discuter. On veut nous jeter de la poudre aux yeux!

Aujourd'hui, je voudrais soulever un certain nombre de points pour justifier que mes collègues et moi-même sommes contre ce projet de loi. Je vais également proposer certaines modifications qu'il faudrait apporter à cette mesure législative pour qu'elle puisse recevoir l'appui de mes collègues réformistes et de moi-même. Après avoir entendu la lecture de l'amendement proposé par le Bloc québécois, je déclare que nous allons l'appuyer parce qu'il assure le renvoi du projet de loi à un comité en vue d'un examen plus approfondi.

En ce qui concerne le projet de loi proprement dit, nous n'y souscrivons pas pour une foule de raisons. Premièrement, il a pour effet d'inscrire dans la loi les dépenses liées au multiculturalisme, le bilinguisme obligatoire partout au pays et le finance-